



Atteinte à la vie privée

Par **Chriskingston**, le **28/05/2020** à **23:49**

Bonjour,

Je suis séparé de mon ex compagne depuis deux ans, mais celle-ci cherche toujours à savoir, auprès de mes patrons, mes horaires de travail ou même si je suis sur mon lieux de travail ou pas ? Pour moi, ce n'est plus vivable.

Est-ce que je peux porter plainte pour violation de vie privée ou pas ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **29/05/2020** à **06:55**

Bonjour,

Est-ce que vos patrons communiquent ces informations à votre ex ? Si ce n'est pas le cas, vos patrons ne sont pas dans l'illégalité. Votre ex demande des infos sur vous, elle n'obtient pas de réponse, cela ne va donc pas plus loin.

Par **Chriskingston**, le **29/05/2020** à **09:38**

Justement oui ! Mes patrons divulguent ces informations à mon ex compagne, c'est pour ça que c'est invivable pour moi, je me sens surveillé, harcelé. Je n'en peux plus.

Par **tomrif**, le **29/05/2020** à **14:59**

bonjour,

demander à quelqu'un des infos sur une personne, ce n'est pas commettre le délit d'atteinte à la vie privée. donc une plainte sur ce seul fondement juridique n'aura aucun impact.

Par **Tisuisse**, le **29/05/2020** à **18:10**

Je ne serai pas aussi catégorique que tomrif. Il y a bel et bien une atteinte à la vie privée du salarié car l'ex-compagne, n'a aucun lien de famille, de parenté avec le salarié, elle n'a pas à interroger l'employeur de ce salarié et cet employeur n'a pas à répondre à cette ex-compagne. Il convient donc de demander à l'employeur de ne plus donner d'informations à cette ex-compagne. Il faut prendre conseil auprès d'un avocat.

Par **tomrif**, le **29/05/2020** à **18:36**

mon message répond à la question où il est question d'une plainte, donc l'aspect pénal. il y a aussi l'aspect civil que l'on peut aborder en payant un avocat, en gagnant éventuellement 1€ de dommage et intérêt et pas de quoi rembourser ses frais d'avocat.